ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Faiblesse de la rémunération des 16 000 psychologues de la fonction publique

Question écrite n° 13660

Texte de la question

Mme Caroline Fiat alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la faiblesse de la rémunération des 16 000 psychologues de la fonction publique. Selon la Fédération française des psychologues et de psychologie, à ce jour, ils débutent leur activité au sein de la fonction publique hospitalière avec une rémunération de 1 919 euros brut, à l'indice 390, comme les infirmiers à bac+3. À titre d'exemple, en 1995, l'indice de rémunération des psychologues était supérieur de 35 points à celui des infirmières ou infirmiers de bloc opératoire (IBODE), Puer, infirmiers anesthésistes diplômé d'État (IADE) et masseurs-kinésithérapeutes (indice 314). Aujourd'hui il est inférieur de 32 points (422) à celui de ces professions et même de 55 points à celui des IADE et sages-femmes. Ces écarts salariaux perdurent ensuite tout au long de leur carrière. La faiblesse du niveau de rémunération qui y est pratiqué participe à la désaffection pour certaines carrières dans la fonction publique hospitalière. Les psychologues n'échappent pas à ce mouvement. Ils ont alors de plus en plus tendance à se détourner de l'hôpital public alors que les besoins sont croissants. Ainsi, elle souhaite savoir quelles mesures salariales sont envisagées et à quelle échéance à l'égard des psychologues.

Données clés

Auteur : Mme Caroline Fiat
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13660
Rubrique : Fonction publique hospitalière
Ministère interrogé : Santé et prévention
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 décembre 2023, page 11108
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)